

inscrit au compte d'équipement de la Défense nationale en 1958-1959. Les paiements prélevés sur le compte d'équipement en 1958-1959 se sont établis à 212 millions de dollars, contre 24 millions en 1957-1958.

L'article 11 de la Loi sur la défense nationale prévoit que le matériel dont les forces armées canadiennes ou le Conseil de recherches pour la défense n'ont pas un besoin immédiat peut être vendu aux pays et aux conditions que pourra déterminer le gouverneur en conseil. Le produit de la vente est porté au crédit d'un compte spécial et sert à l'achat de matériel. Les crédits nets inscrits à ce compte durant l'année 1958-1959 ont été de 6 millions de dollars, ce qui laisse un solde, au 31 mars 1959, de 12 millions.

Le ministère de la Production de défense achète aussi au comptant les matériaux nécessaires à la fabrication d'équipement de défense. Ces frais ne sont pas inscrits dans les dépenses budgétaires. A des fins de comptabilité et de vérification, ils sont imputés sur la caisse renouvelable de la Production de défense et sont inscrits à l'actif dans les livres du gouvernement jusqu'à ce qu'ils aient été portés au compte du ministère de la Défense nationale ou jusqu'à ce que ces matériaux soient vendus à des entrepreneurs qui s'en serviront pour la fabrication d'équipement de défense. A la suite des transactions de 1958-1959, l'actif de la caisse renouvelable a été réduit de 21 millions, ce qui laissait un solde de 34 millions le 31 mars 1959.

Le tableau suivant indique en résumé les décaissements en espèces effectués au compte de la défense durant les deux dernières années financières.

TABLEAU 9
(en millions de dollars)

DÉCAISSEMENTS EN ESPÈCES POUR LA DÉFENSE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1959 (provisoire)	1958	
Dépenses budgétaires—			
Ministère de la Défense nationale.....	1,418.0	1,668.4	-250.4
Ministère de la Production de défense.....	14.4	15.0	-0.6
Programme de défense passive.....	4.8	4.0	0.8
	1,437.2	1,687.4	-250.2
Décaissements sur—			
Compte de matériel de la Défense nationale ⁽¹⁾	211.8	24.3	187.5
Compte de remplacement de matériel—art. 11, loi sur la défense nationale (net).....	6.2	-16.6	22.8
Fonds renouvelable de la production de défense (net)....	-20.5	-1.8	-18.7
	197.5	5.9	191.6
Décaissement net au titre de la défense.....	1,634.7	1,693.3	-58.6

⁽¹⁾ Décaissements bruts moins remboursement des dépenses portées sur ce compte les années précédentes.

Service de la dette nationale

En 1958-1959, les frais de la dette publique ont été de nouveau le deuxième poste en importance des dépenses budgétaires. Ces frais,—comprenant l'intérêt de la dette publique, les frais annuels d'amortissement des moins-values et des commissions à l'égard des obligations, les frais d'émission de nouveaux emprunts, et les autres frais découlant du service de la dette publique,—se sont élevés à 644 millions de dollars en 1958-1959, soit 12 p. 100 du total des dépenses budgétaires, en comparaison de 567 millions de dollars, c'est-à-dire 11 p. 100, en 1957-1958.